

PAR COURRIEL

Québec, le 18 février 2025

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire
Assemblée nationale du Québec
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 6 février 2025, le député de Rosemont inscrivait au feuilleton une question demandant de confirmer si les projets d'accompagnement en périnatalité sociale issus du Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2020-2024 obtiendront le financement requis pour l'année 2025-2026.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît l'apport essentiel des dix projets d'accompagnement en périnatalité sociale œuvrant dans l'ensemble du Québec. Un financement de 4 M\$ avait d'ailleurs été reconduit en 2024-2025.

Ces projets permettent la réduction des seuils d'accessibilité aux services de la santé et du communautaire pour des femmes et leurs enfants en situation de vulnérabilité. Ils favorisent le rassemblement des différents acteurs du réseau de la santé et du communautaire afin d'offrir un continuum de services de proximité, et des suivis de grossesse et pédiatriques pour leurs enfants jusqu'à 5 ans.

La décision relative au financement pour l'année 2025-2026 sera communiquée dès que possible aux organismes concernés.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-00732